



# Comité National de la Biodiversité

## 18 juin 2019

### Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion :

- pour la CFDT : Magali Perex

#### **1 - Intervention de M. François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire, président du CNB**

Monsieur de Rugy remercie la Vice présidente et les membres du CNB. Il réaffirme la nécessité d'avoir un dialogue régulier avec les différents acteurs qui composent le CNB afin d'avoir une action concrète en faveur du « défi biologique ». Il prévient néanmoins de la nécessité d'agir sans attendre le consensus, sous peine de ne jamais agir.

Il rappelle que le tableau général est alarmiste, comme l'a pointé le récent rapport de l'IPBES, notamment en termes d'extinctions d'espèces.

Il indique que le G7 environnement a été l'occasion de présenter ce rapport et de réaffirmer le besoin de coopération pour cette politique transversale. Pour cette raison, d'autres pays ont été conviés à ce G7 et la responsabilité générale a été pointé sur les deux enjeux majeurs que sont celui du climat et de la biodiversité. En effet, Monsieur De Rugy signale la différence entre la situation mondiale où 80 % des eaux usées ne sont pas traitées et la situation française où c'est l'inverse car il existe un écart de 40 ans entre les deux situations. Alors que la France a gagné la bataille du traitement des eaux usées industrielles – preuves que les efforts payent selon le ministre – le problème de la pollution agricole demeure.

Le ministre réaffirme la nécessité de parler de ce qui ne va pas pour éviter le découragement. Il souligne également que les stratégies de protection sont payantes et qu'il souhaite les développer. C'est pour cela que l'organisation étatique a été renforcée avec la création du conseil de défense écologique. Certains disent que cette instance ne sert à rien mais le ministre indique qu'elle tient compte des constats de ses prédécesseurs de la nécessité d'une mobilisation de tous les services du ministère et en interministériel. Cela devrait d'avantage être possible avec cette instance sous les ordres du président dont la prochaine rencontre aura lieu à la mi-juillet.

Concernant le renforcement des aires protégées, monsieur de Rugy indique cela concernera les aires Australes (Saint Paul et Amsterdam), le parc de la réserve naturelle des Glorieuses dans les Caraïbes et que cela conduira à une hausse de 20 réserves naturelles. Le ministre rappelle par contre qu'un renforcement des stratégies de protection aura également lieu notamment via un forum en octobre.

Le travail sur l'artificialisation des sols va être difficile, Les préfets vont être mobilisés, au

niveau des départements, dans le respect de la loi de 2018 sur le logement et les indicateurs et que l'objectif est de parvenir à zéro artificialisation nette et des mesures seront prises dans ce sens dès la rentrée 2019.

Le ministre poursuit concernant le caractère symbolique du projet de la montagne d'or mais réaffirme qu'il est incompatible avec les critères du ministère en matière d'environnement. Le ministre indique donc qu'il doit conduire une réforme du code minier pour qu'il s'applique à l'ensemble des projets de cette nature et permettre une action durable. Cette réforme sera évoquée lors du prochain déplacement du ministre en Guyane.

Le ministre souligne que la France est assez démunie en termes de droit environnemental. Il rappelle que si la loi du plus fort s'applique, comme au sein des ZAD, l'environnement ne sortira pas vainqueur. En effet, si on prend l'exemple du Lot et Garonne, pour le cas de la retenue d'eau, je vais demande plus de force publique, même si cela choque. Il ajoute qu'une mission va être menée pour renforcer le droit de l'environnement et pour que le système de contraventions pénalise les responsables à posteriori.

Le ministre indique qu'il va demander que la SNB sera révisée en 2020 et le suivi de la mise en œuvre des 90 actions du plan biodiversité sera réalisée. Pour l'heure, 13 actions ont déjà été réalisées. En effet, les ours des Pyrénées doivent être protégées en tant qu'espèces emblématiques du territoire. Le ministre souligne que la même chose doit être faite pour le Lamentin en Guadeloupe. Ce processus suppose une grande décentralisation. Le ministre affirme donc qu'il y a une nécessité d'avancer avec les conseils scientifiques régionaux qui sont des structures à maintenir et ajuster l'articulation de ceux-ci avec le niveau national.

Concernant la fusion AFB/ONCFS, le ministre assure qu'elle est bien avancée au niveau législatif même si certains au Sénat ont voulu déséquilibrer les choses, notamment au sujet de la gouvernance. Il ajoute qu'il y a une garantie de financement pérenne de l'OFB dans le PLF 2020 et pas de volonté de faire des économies sur les postes. Il conclut en indiquant que le projet est en cours d'articulation avec les agences régionales.

**Une intervenante** appelle à une intervention concernant le projet portant sur l'estuaire de la Loire alors que cela fait 9 ans que la préfecture bloque.

**Le ministre** n'est pas contre l'idée d'une réserve sur l'estuaire de la Loire mais s'il connaît les oppositions que cela peut soulever au niveau local.

**Un intervenant** souligne qu'une réduction de 150 postes est prévue pour les trois ans à venir à l'OFB et qu'une autre de 50 postes sur la même période est prévue à l'ONCFS. Il s'étonne donc que le ministre indique qu'il n'y a pas de réduction de moyens. Il souligne la saisie faite par les inspecteurs des sites protégées, l'appel à jugement du tribunal administratif de Lyon sur le Round up contre ce qui a été fait pas l'ANSES, et la question du champ maritime du ministre. Concernant l'ANSES, **le ministre** rappelle que c'est une agence scientifique et indépendante dont le gouvernement reconnaît la valeur, car ces moyens ont été augmenté à la hauteur de l'importance de ses missions. Son expertise est défendue par celui-ci au niveau européen également. Le ministre prend note du fait que le directeur de l'ANSES a souhaité faire appel de la décision du tribunal administratif, mais il rappelle également que 50 produits contenant des molécules de glyphosate ont été enlevés du marché sans attendre.

**Un autre intervenant** indique que la simplification administrative de la procédure d'évaluation environnementale implique une remise en cause du CNPN et une déconcentration des sites classés. Il n'a pas d'opposition à l'implication des CSRPN (scientifiques) mais pense que ce qui relève du niveau national doit être traité au niveau national.

**Un intervenant** rappelle que le gouvernement ne doit pas amoindrir les outils environnementaux déjà existants en déconstruisant le CNPN, en déconcentrant les sites classés, en réalisant les enquêtes publiques en ligne, en utilisant les Agences de l'Eau, notamment via l'article 1 du projet de loi énergie où il est dit que le gouvernement décide sur quel projet porte les aides des Agences de l'Eau. Il ajoute que les moyens sont insuffisants, notamment à cause de l'importance du plafonnement mordants des Agences de l'Eau.

**Le ministre** indique par contre qu'il compte maintenir la décentralisation concernant les instances de conseils scientifique CNPN car il estime qu'il reste suffisamment de sujet à traiter au niveau national et que si la centralisation était une bonne solution en matière de protection de la nature, cela se verrait depuis lors.

**Il** indique qu'il souhaite, en effet, continuer à adopter une gestion adaptative des espaces et qu'il n'y a pas besoin de débat entre des scientifiques jugés bons ou mauvais. Concernant les AE, **le ministre** estime qu'il y a une urgence et une obligation de combler le vide juridique qu'il existe avec la législation européenne.

**Une intervenante** indique que la gestion du foncier sur le littoral est géré par le conservatoire du littoral et que le choix du gouvernement de déclasser 3 km linéaire dans la baie de Cauche fera peser une pression forte sur la réserve naturelle de Camargue.

**Le ministre** indique que les autorisations de travaux ont un impact limité.

**Un intervenant** indique la nécessité de travailler sur les PLU contre l'artificialisation des sols, car elle est irréversible.

**Le ministre** constate que le fait d'aménager rapporte plus aujourd'hui, aux collectivités locales, que de protéger.

Il indique que l'explication de la décentralisation est l'artificialisation et des règles d'urbanisme. 20 ans après la mise en place de ces mesures, le ministre souhaite qu'un bilan soit fait sur l'étalement urbain. Il constate, en effet, que persistent des endroits où les SCOT ne sont pas fait de façon volontariste et indique qu'il faut passer à une obligation de résultats même si ce n'est pas simple à mettre en place.

**Un intervenant** indique qu'il est aberrant que les parcs nationaux ne soient pas consultés sur le domaine minier et rappelle qu'il ne faut pas déconnecter les espèces des habitats. Ainsi, il lui semble important que l'OFB et les territoires échangent avec les Parcs nationaux notamment pour la rénovation des logements vacants pour habitation .

Concernant la réforme du code minier, **le ministre** indique qu'elle se fera à partir de la proposition de loi de Jean-Paul Chantegay même si je sais la difficulté de produire un texte avant la fin de l'année. Le ministre s'oppose toutefois aux titres des données fournies en direct par la collectivité. Il estime qu'ils n'ont pas les moyens d'ingénierie suffisants pour

mener des études sérieuses sur le sujet; Il ajoute qu'il faut mener une politique de reconnaissance de friches pour permettre une reconnaissance de la biodiversité.

**Enfin un intervenant** indique que l'organisation d'une conférence internationale sur les sargasses en octobre et Guadeloupe est une bonne nouvelle mais rappelle qu'il y a urgence car ces dernières agissent sur la biodiversité marine en l'étouffant . Il rappelle les propositions faites par le ministre Hulot notamment celle d'enlever les sargasses en 48 heures ce qui reste impossible matériellement sans aides de l'État. Il rappelle que c'est dommage d'autant que la même politique porte ses fruits avec Saint Domingue et la postes de barrages flottants par le biais de partenariats avec des entreprises privées.

**Le ministre** indique qu'un soutien aux collectivités locales pour acheter des outils a été mis en place afin de se débarrasser des sargasses et souligne que des études ont été mandaté afin de connaître l'origine de cette espèce ; Il ajoute que la coopération internationale sera sollicitée par le biais de la future conférence internationale. Le ministre indique que le délégué interministériel aux risques outremer y travaille en lien avec Annick Girardin.

## **2 - Rapport « Terres d'eau, Terre d'avenir – faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique » et ses recommandations .**

Un constat a été dressé dans la lettre de mission du 3 août 2018. Les zones humides sont en voies de disparition et la politique de préservation de celle-ci est en échec. L'administration insiste donc sur le fait qu'il faille inverser la tendance, surtout dans les petites zones sous le seuil de la police de l'eau de types mares, tourbières de montagne etc.. ;

L'administration souligne la nécessité d'identifier les services rendus par les zones humides. Elle indique qu'il y a un grand besoin d'acquérir davantage de connaissances et d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication ad hoc sur le sujet. Elle ajoute qu'il faut organiser la montée en compétences et les responsabilités des territoires à l'aide d'un socle national.

Le développement de nouveau outils techniques et de solidarité est nécessaire au niveau territorial et aux services des terres d'eau ; Une expérimentation des Agences de l'Eau est prévue pour un montant de 150 millions d'euros sur le sujet.

L'administration constate qu'il faut une réforme de la PAC même si un document est présent en ligne. La DEB indique que les données mentionnées seront intégrées dans le SCAP 100, dans les assises de l'Eau et à l'AFB.

Le corrigé du conseil d'État 2017 est attendu pour cet été. Les zones humides seront classées comme des zones boisées.

L'administration indique qu'un chantier a été lancé sur la cartographie au niveau national pour créer une base nationale des zones humides. Elle constate une hausse de ces zones dans les espaces protégés et une hausse du nombre de sites RAMSAR. Elle voit là un résultat de la communication ciblée en faveur de nouvelle stratégie et d'une sensibilisation accrue des citoyens. Elle mentionne également le PSE et les appels à partenariats lancés à destination des territoires mais aussi avec les associations d'ingénierie et de génie écologique.

L'administration alerte sur le fait que nous sommes passés de la disparition de l'équivalent d'un département tous les dix ans à la même constatation tous les 7 ans puis tous les 5 ans, témoignant d'une accélération de l'artificialisation et d'une urgence alimentaire à la freiner. Elle déplore néanmoins que les préfets n'aient pas la même sensibilisation que le MTES sur le sujet, étant notamment sous la pression des élus. Elle admet qu'il est important d'acquérir une nécessaire connaissance sur ces zones humides mais surtout d'agir en faveur de celles-ci.

L'administration signale que le cabinet d'Emmanuelle Wargon va travailler à favoriser l'exonération de la taxe sur le non bâti et la taxe d'habitation et indique que des publications auront lieu en fin d'années, après examen du conseil d'État.

Lors du prochain CNB d'automne, une motion de soutien sera présentée sur le sujet par Monsieur Guillaume Sainteny.

### **3 – Motion relative à la modification du mandat du Conseil national de la protection de la Nature, proposée par les membres du CNB**

**L'administration** fait le constat d'un manque d'indépendance dans l'examen d'une partie des projets. Elle se demande le pourquoi d'une décentralisation des études scientifiques qui fait peser le risque d'une régression de la qualité des avis émis.

**Un intervenant** se demande si ce transfert de compétences n'est pas lié à la liste des actions nationales à lister au premier ministre par la DEB et à faire remonter avant le 15 juin. (JOFR du 6 juin 2018).

**L'administration** indique que les obligations sont bien fixées par cette liste. Elle ajoute qu'elle ne change rien sur le niveau de décision et que le nombre d'espèces protégées ne va pas diminuer. Elle précise que seul le niveau d'instruction administrative va changer, car le gouvernement est dans une démarche de décentralisation. L'administration indique que la liste des espèces proposées au CNPN était de 37 et que le choix définitif du nombre d'espèces sur lequel cette instance pourra siéger sera communiqué en septembre. Elle indique néanmoins que, pour l'instant, l'administration se laisse jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour travailler avec Nicole Klein et les ONG sur ce sujet.

L'administration souligne que le préfet pourra faire remonter s'il y a trop de tensions au niveau local suite à cette décision de déconcentration.

#### **VOTE :**

**Motion adoptée.**

### **4 – Avis relatif au Système d'information sur la biodiversité**

Concernant le processus de partage et de diffusion des données naturelles, l'administration indique que, contrairement au système d'informations sur l'eau ou le milieu marin, le privé et notamment le secteur associatif contribuent à la collecte de ces données et il lui paraissait pertinent qu'ils se retrouvent dans la gouvernance du SIB .

Il est à noter que le SINP appartient aux SIB qui est fédérateur. Le SINP n'est pas géré uniquement par le MTES.

#### **VOTE :**

## **Motion adoptée.**

### **5 – État d’avancement des projets d’avis du CNB relatifs à l’artificialisation des sols et au financement des aires protégées**

Le financement des aires protégées présente des difficultés notamment en termes de prospective. En effet, les milieux naturels pâtissent de dispositifs délétères.

L’absence d’un représentant des Agences de l’Eau est déploré au sein de la commission sachant que ce sont les principales sources de financement dans les régions. De la même façon, Les membres du CNB a demandé qu’un représentant du CGET soit présent car c’est cette structure qui gère une partie des fonds FEDER et qui doit tenter de faire en sorte que ce soit dans les priorités de Bruxelles lors de l’attribution des fonds structurels, devant le climat. Ainsi, un calendrier et une grille de questionnement devront être établis au plus vite par la commission afin de servir de base à des audits d’acteurs divers dont des parlementaires, afin de formaliser un rapports proposant des pistes de financement des aires protégées.

L’avis du groupe de travail artificialisation sera communiqué aux membres du CNB sous peu mais cela ne représentera qu’un avis intermédiaire, le sujet nécessitant encore de nombreuses recherches en la matière.

### **6 – Intervention de Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d’État auprès du ministre d’État, ministre de la Transition écologique et Solidaire**

Le 2 avril 2019, Emmanuelle Wargon a réuni le réseau des 17 territoires engagés dans l’expérimentation d’un contrat de transition écologique (CTE). Lancés en deux vagues successives, l’une en février 2018 et l’autre en février 2019, ces territoires ont vocation à définir le visage du futur contrat de transition écologique, outil de contractualisation territoriale .

Ces contrats écologiques ont vocation à mobiliser l’ensemble des acteurs notamment les associations et les entreprises sur des solutions locales qui peuvent être revus tous les ans.

Pour favoriser cette mobilisation, Emmanuelle Wargon travaille, avec les services des ministères, l’élaboration d’une boîte à outils et un appel à candidature sera lancé jusqu’au 27 mai 2019 afin que chaque territoire puisse participer au dispositif. Les lauréats de l’appel à candidatures seront annoncés le 2 juillet prochain et participeront à la deuxième vague de CTE. Ces nouveaux territoires bénéficieront de nouvelles solutions numériques, pour les accompagner dans la constitution de leur projet et dans la consolidation financière de leur contrat.

### **7 – Vers le congrès mondial de la Nature et la 15ème conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (2020)**

A partir du 11 Juin 2020 à Marseille, aura lieu l’ouverture du Congrès mondial de la nature consacré à la biodiversité sous le thème « La Nature, notre avenir ». Cet événement sera largement ouvert au public. Il aura pour objectif la mobilisation de tous les acteurs concernés par ce sujet à quelques mois de la COP 15 biodiversité qui aura lieu en Chine et qui devrait adopter un nouveau cadre international pour la prochaine décennie.

Les résultats du Congrès mondial de la nature de l'UICN contribueront à l'adoption de nouveaux objectifs mondiaux afin d'inverser la crise croissante de la biodiversité.

Organisé tous les quatre ans, le Congrès mondial de la nature de l'UICN réunit des responsables mondiaux et des représentants du monde scientifique, de groupes de populations autochtones, d'ONG et d'entreprises.

Il est initié par le MTES et mobilise au sein du comité de pilotage local l'AFB notamment.

Les Congrès de l'UICN ont influencé de façon déterminante les traités mondiaux les plus importants de ces dernières années comme la Convention sur la diversité biologique .

L'UICN est l'un des principaux fournisseurs de données, d'évaluations et d'analyses sur la conservation. Sa taille lui permet de jouer le rôle d'incubateur et de référentiel fiable de bonnes pratiques, d'outils et de normes internationales.

## **8 – Oiseaux et lignes électriques : une collaboration efficace .**

Une collaboration est à l'œuvre depuis 2004 pour éviter les conflits récurrents et trouver une solution d'entente faite de compromis entre les acteurs. Ce comité s'appelle AVIFRANCE et réunit la LPO, la FNE, ENEDIS , EDF et AIE .

Grâce à l'action de ce comité, une réduction des accidents et collisions significative a eu lieu. La DEB participe depuis 2013 à ces groupes en tant qu'observateur. Ce comité se réunit 4 fois par an et produit deux comptes-rendus que l'on peut retrouver, en ligne, sur le site dédié CNA.

L'action de ce comité est déclinée en plans d'actions nationaux et a donné lieu à la création d'un poste de médiateur environnemental afin de résoudre les conflits locaux entre les différents acteurs impliqués et permettre une évaluation environnementale de l'action des propriétaires d'infrastructures. Un bilan national de l'action de ce comité est réalisé et des dossiers FEDER sont notamment montés comme dans les Pyrénées avec le programme LIFE .

## **9 - Appel à projet de recherche internationale sargasses et programme de coopération internationale sargasses**

Concernant l'appel à projet international sur les sargasses, bien que seuls 2 % de ces algues se déposent sur les côtes antillaises, cela représente des milliers de tonnes et met en danger la santé de tous car elles rejettent des gaz toxiques lors de la putréfaction. Une collaboration a d'ores et déjà été lancée avec le Brésil, le Mexique et la Floride et plus de 10 millions ont été mobilisés.

La date limite pour cet appel à projet était le 4 juin et plus de 20 consortiums ont déposés des projets sur la plateforme en ligne dédiée.

Les travaux débuteront en janvier 2020 sur le sujet.

## **10 - Diagnostics de la stratégie de création des aires protégées et de la stratégie de création des aires marines protégées**

La France fait parti des seuls pays "développés" à ne pas définir un véritable réseau d'aires protégées et à ne pas pratiquer une biorégionalisation.

L'objectif de la SCAP était que 2% du territoire métropolitain terrestre soit sous protection. Il est à noter, dans ce calendrier, que l'ouverture du Parc National des Forêts aura un impact considérable dans l'évolution de ces projets mais même si l'ensemble des actions prévues sont menées à bien en 2019, la France n'atteindra que le pourcentage de 1.6% de territoires protégés. Le financement des aires protégées présente des difficultés notamment en termes de prospective. En effet, les milieux naturels pâtissent de dispositifs délétères.

L'absence d'un représentant des Agences de l'Eau est déploré au sein de la commission spécialisée sur le sujet sachant que les agences sont les principales sources de financement dans les régions. De la même façon, le CNB a demandé qu'un représentant du CGET soit présent car c'est cette structure qui gère une partie des fonds FEDER et qui doit tenter de faire en sorte que ce soit dans les priorités de Bruxelles lors de l'attribution des fonds structurels, devant le climat.

Ainsi, un calendrier et une grille de questionnement devront être établis au plus vite par la commission afin de servir de base à des audits d'acteurs divers dont des parlementaires, afin de formaliser un rapport proposant des pistes de financement des aires protégées.

La banque des territoires CDC, l'AFD pour l'outremer et l'IFTI semblent des acteurs privilégiés, davantage sur la prospective que sur l'état des lieux.

La DEB, l'AFB, le CGDD semblent, quant à eux, de bons interlocuteurs concernant les freins rencontrés.

La prochaine Stratégie de Création et de Gestion des Aires Marines Protégées sera lancée à l'été 2020. Pour ce faire, un colloque d'écriture devrait avoir lieu en octobre (CNPN, CNB, CNML) et au printemps 2020 et les grands axes de la stratégie à venir devront être définis. L'AFB, l'UICN et la DEB devrait faire un bilan puis un colloque national et il y aura ensuite une phase post-colloque et une présentation au congrès de l'UICN en 2020.

## **11 – Avancement de la mise en œuvre du plan biodiversité**

Le comité interministériel biodiversité, pour lequel étaient produit les avis du CNB, a été remanié le 23 mai en "conseil de défense écologique", directement rattaché à l'Élysée. La volonté de ce comité est de traiter de façon transversale les enjeux environnementaux avec l'ensemble des ministères concernés (Santé, Agriculture etc...).

## **12 - Commission connaissance de la biodiversité**

Le CNB a été informé de la création de "FauneFrance", un portail d'infos naturalistes et faunistiques ayant vocation à remédier à l'hétérogénéité des pratiques dues à un manque de coordination supranationale des collectes de données naturalistes. Ce dispositif entre actuellement dans sa deuxième phase de développement (2019-2021). NatureFrance a été

déposée en tant que marque pour assurer une visibilité au grand public . Au sein de cet ensemble, EauFrance a déjà été refondu en 2018 et MarinFrance va sortir en avril/mai 2019. En effet, la loi biodiversité oblige à aller plus loin dans le partage de données d'observation en y ajoutant des données de gestion, de recherche et de police de l'environnement.

Le système 65 millions d'observateurs est un autre système de collecte de données reposant sur les citoyens qui va être lancé dans le cadre du plan biodiversité.

Des ateliers citoyens ont également été ouverts par l'AFB sur les conséquences de la SNB. Ils piloteront 5 actions inscrites dans le COP de cet établissement pour les trois ans à venir.

- Le comité d'action citoyen du 10 avril
- Des zones à restaurer selon les citoyens
- Le "biodimètre" qui consiste en une veille citoyenne
- Une veille ARB-CRB dans les territoires
- La formation d'un ambassadeur de la biodiversité.

Cette initiative inclus l'État, les opérateurs, les collectivités locales, les acteurs et la gouvernance.

L'administration a ensuite évoqué les Assises de la biodiversité qui se sont déroulées du 19 au 21 juin. Elle a ajouté que pendant les Assises, il y avait eu un atelier sur les conclusions du rapport de l'IPBES et du rapport UICN. L'AFB va s'en saisir et baser ses travaux de mai/juin dessus. Le G7 de l'environnement à Metz a repris le rapport de l'IPBES à sa sortie. Tout est fait au niveau gouvernemental pour communiquer sur cette thématique et mettre la biodiversité en général au premier plan et le CNB est invité à s'inscrire dans cette démarche.

Par la suite, l'observatoire agricole de la biodiversité a été mentionné. Ce dispositif a vocation à sensibiliser les acteurs du monde agricole à la biodiversité et à collecter des données utilisables par les scientifiques. Cet observatoire est dans la 2ème phase de son développement depuis 2017 et a réalisé 8 années de collectes de données et mis en place 22 conventionnements avec des établissements d'enseignements agricoles. Il est composé de membres du ministère de l'Agriculture, des chambres d'agriculture, de la FNSEA, d'instituts d'études agricoles et agraires, des associations d'agroforesterie, de la FNSEA. Il versera ses données à l'ONB.

Au premier semestre 2019 aura enfin lieu une consultation des établissements publics sur la SNB bien que le référentiel ne soit pas encore fait. Les propositions des Agences de l'eau ainsi que celles des associations seront dévoilées lors du prochain CA de l'AFB et un séminaire aura lieu afin de reconnaître la qualité des données des contributeurs. La valorisation des données ainsi collectées se fera via l'OFB et NatureFrance. Fin novembre aura lieu une séance de bilan de la SNB où seront décidés les grands axes de la méthodologie.

Pour finir, l'administration a signalé que le CGDD et l'AFB sont pilotes sur l'empreinte écologique et qu'une labellisation AFNOR a été lancée. Les membres de la commission se sont insurgés contre cette initiative qui risque de figer le sujet et souhaiterait que la commission travaille plutôt sur l'empreinte biodiversité.

Vous pouvez trouver le compte rendu détaillé de cette commission en cliquant ici : [https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb\\_commission\\_special\\_19-03-19.pdf](https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb_commission_special_19-03-19.pdf)

### **13 - Commission Aires et espaces protégés**

La France fait parti des seuls pays "développés" à ne pas définir un véritable réseau d'aires protégées et à ne pas pratiquer une biorégionalisation.

L'objectif de la SCAP était que 2% du territoire métropolitain terrestre soit sous protection. Il est noter, dans ce calendrier, que l'ouverture du Parc National des Forêts aura un impact considérable dans l'évolution de ces projets mais même si l'ensemble des actions prévues sont menées à bien en 2019, la France n'atteindra que le pourcentage de 1.6% de territoires protégés. Le financement des aires protégés présente des difficultés notamment en termes de prospective. En effet, les milieux naturels pâtissent de dispositifs délétères.

L'absence d'un représentant des Agences de l'Eau est déploré au sein de la commission sachant que ce sont les principales sources de financement dans les régions.. De la même façon, Le CNB a demandé qu'un représentant du CGET soit présent car c'est cette structure qui gère une partie des fonds FEDER et qui doit tenter de faire en sorte que ce soit dans les priorités de Bruxelles lors de l'attribution des fonds structurels, devant le climat.

Ainsi, un calendrier et une grille de questionnement devront être établis au plus vite par la commission afin de servir de base à des audits d'acteurs divers dont des parlementaires, afin de formaliser un rapports proposant des pistes de financement des aires protégées. La banque des territoires CDC, l'AFD pour l'outremer et l'IFTI semblent des acteurs privilégiés, davantage sur la prospective que sur l'état des lieux. La DEB, l'AFB, le CGDD semblent, quant à eux, de bons interlocuteurs concernant les freins rencontrés.

Vous pouvez trouvez le compte rendu détaillé de cette commission en cliquant ici : [https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb\\_commission\\_special\\_04-04-19.pdf](https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb_commission_special_04-04-19.pdf)

### **14 - Commission Politique de la biodiversité**

Le CNB a souligné qu'il y avait une nécessité de se fixer des objectifs chiffrés après un travail sur des scénarios partagés faits par France Stratégie sur l'objectif "Zéro artificialisation nette" à partir de 1 à 2 ans en arrière pour avoir, à la fin de l'année, un prospectif sur les 10/20/30 prochaines années, comme cela a été fait pour le climat. Il estime que ce travail prendra un à deux ans.

Le CNB a ajouté qu'il y avait une nécessité de faire une évaluation de l'efficacité des mesures existantes. Une étude du CGEDD a été lancé sur le sujet et le document final sera rendu en novembre. Cette étude soulignera quels sont les déterminants pour les acteurs sur le terrain en faveur d'une baisse de l'artificialisation.

La principale difficulté actuelle concerne le financement.

Plusieurs établissements publics travaillent actuellement sur le sujet : l'IGN, le CEREMA, l'IRSTEA...Des projets exemplaires de renaturation seront d'ailleurs menés pour 2019-2020 et un appel à projet ADEME/Agence de l'Eau est en cours. Un avis de diagnostic du Comité pour l'Économie Verte (CEV) est également en cours d'élaboration.

Il est signalé que beaucoup de groupe de travail sur l'artificialisation sont en cours : un de la

DHUP, un de la DGITM, un du CGDD sur la séquence ERC...Tous seront invités à une prochaine réunion du comité France Océan pour faire part de leur bilan sur le sujet. La commission s'inspirera de ses préconisations.

Le CNB travaille sur les axes suivants : Identification des forces motrices défavorables (fiscalité/économie)/favorables (renaturation/protection), lien avec la politique du logement (rénovation, filière construction), Planification/travail avec les préfets/ERC, Désartificialisation/ rôle des infrastructures/renaturation/dépollution.

Au début du mois de juin, le CEV va, après un rapport intermédiaire faisant un état des lieux de l'artificialisation et des mesures fiscales défavorables à la lutte contre ce processus, remettre son rapport final comportant des pistes de réflexion et d'actions contre l'artificialisation dans les domaines économiques et financiers. L'administration donnera instruction aux préfets de vérifier systématiquement l'application des mesures de lutte contre l'étalement urbain et de rendre régulièrement compte de leurs actions en ce domaine. La note est déjà écrite et en cours de signature pour les services déconcentrés.

Vous pouvez trouver le compte rendu détaillé de la commission du 20 mars ici : [https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb\\_commission\\_special\\_20-03-19.pdf](https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb_commission_special_20-03-19.pdf)

Vous pouvez trouver le compte rendu détaillé de la commission du 16 avril ici : [https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb\\_commission\\_special\\_16-04-19.pdf](https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb_commission_special_16-04-19.pdf)

## **15 - Commission stratégies nationales**

Le dernier rapport national à la CDB date de 2013. Pour celui de 2018, la France est en retard car il aurait dû être prêt au 31 décembre dernier. Certaines validations politiques sont toujours attendues.

Le travail sur le rapport actuel a débuté en avril 2018 et alimentera le bilan final du plan stratégique mondial pour la biodiversité 2011-2020 qui représentera la cinquième édition des perspectives mondiales de la biodiversité.

Le rapport précité contiendra uniquement des constats, notamment le fait que la France a peu de chances de réaliser les objectifs d'Aichi et qu'elle fait toujours face à un déclin de la biodiversité.

Le CNB souligne que la première difficulté est que l'exercice est contraint au niveau de la forme. Ensuite, seuls deux des OAB (le 11 et le 15) fixent des objectifs quantitatifs. Enfin, il y a une absence d'indicateurs fiables d'élaboration des politiques.

Vous pouvez trouver le compte rendu détaillé de la commission ici : [https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb\\_commission\\_special\\_26-03-19.pdf](https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/06/cnb_commission_special_26-03-19.pdf)

## **16 - Point divers et conclusion**

Suite à l'avis du CNB, l'évaluation de la SCAP sera transmise aux régions. En octobre aura lieu un partage des résultats obtenus au forum national des espaces protégés. Lors de cet événement, le ministre devrait faire des annonces, notamment concernant la présentation du

plan d'action 2020-2030 au congrès UICN.

Un avis du CNB est à venir sur le Schéma National des Données sur le Milieu Marin.

Le CNB va prochainement formaliser une communication en lien avec la publication du rapport de l'IPBES afin de ne pas perdre en cohérence des politiques publiques et d'obtenir, dans les deux ans qui viennent, un engagement des états à la COP 15 du CDB comme pour l'Accord de Paris.